

Délibération n° DEL_2026_103



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1 OCTOBRE 2026)**

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de délégués présents : 30

Nombre de délégués votants : 32

Nombre de pouvoirs : 2

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 01 octobre 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. BOUSQUET Michel, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. BUNEL Marcel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. CAZANAVE Patrick, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme GRISMONDI Muriel, M. LAMAGNERE Gérard, Mme LASIERRA Hélène, M. LASSALLE Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MAYSOUNABE Amandine, M. MONTOULIEU Jean, Mme MOULAT Monique, Mme MOURASSE Léa, Mme PAQUOT Christine, M. PARADAS SAEZ Andy, M. PLAA Grégory, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. ROTH Patrick, Mme SANCHOU Alexandra, M. SARRAILH Gérard, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul

Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE DU TOUYA - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président en charge de l'environnement, du service public des déchets et des finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu la délibération n°2026-48 du 23 avril 2026 portant approbation du budget primitif 2026 du budget annexe de la ZAE du TOUYA,

Par délibération n°2026-48 du 23 avril 2026, le Conseil communautaire a approuvé le budget primitif du budget annexe de la ZAE du Touya pour l'exercice 2026.

Afin de prendre en compte les opérations d'acquisition de deux terrains auprès d'un particulier (d'une surface de 18 435 m²) et de la commune d'Arudy (d'une surface de 33 354 m²), l'opération de cession d'une partie de ces terrains (d'une surface de 5 774 m²) et l'ajustement de crédits liés à l'aménagement de la zone d'activité, il est proposé une décision modificative n° 1 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

ORDRE	Dépenses		Recettes	
	Article (Chapitre) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Fonction - Opération	Montant
	3555 (040) - 632 - terrains aménagés (stock)	210 000,00	3555 (040) - 632 - terrains aménagés (stock)	210 000,00
	Total Dépenses	210 000,00	Total Recettes	210 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

REEL	Dépenses		Recettes	
	Article (Chapitre) - Fonction	Montant	Article (Chapitre) - Fonction	Montant
	6015 (011) - 632 - Terrains à aménager (acquisition)	180 000,00	7015 (70) - 632 - Vente de terrains aménagés	210 000,00
	605 (011) - 632 - Travaux	30 000,00		
	71355 (042) - 632 - terrains aménagés (stock)	210 000,00	71355 (042) - 632 - terrains aménagés (stock)	210 000,00
	Total Dépenses	420 000,00	Total Recettes	420 000,00

TOTAL DM1

Total Dépenses	630 000,00	Total Recettes	630 000,00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de valider le présent projet ;

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe de la ZAE du Touya pour l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON



Jean-Paul CASAUBON
 CCVO - Monsieur le Président
 2 oct. 2026